

ARTICLE 9^{ème} - Le Maire, le comptable public assignataire de la Commune de VILLEFRANCHE de ROUERGUE, le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10^{ème} - Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VILLEFRANCHE de ROUERGUE, le 22 septembre 2025

**Le Maire,
Jean - Sébastien ORCIBAL**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Orcibal', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE' around the perimeter and a central emblem featuring a crown and a shield.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE MUNICIPAL n° 2025 / 654 A Régie d'avances pour les activités

Objet de l'acte : d'accueils de loisirs péri et extra scolaires. Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant

.....

Date de décision: 22/09/2025

Date de réception de l'accusé 29/09/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2025_654A

Identifiant unique de l'acte : 012-211203005-20250922-2025_654A-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .1 .5

Finances locales

Decisions budgetaires

création - modification - suppression des régies

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : A2025N°654A- nomination Mandataires et régisseur - Régie **Accueil** de Loisirs.pdf (99_AI-012-211203005-20250929-2025_654A-AI-1-1_1.pdf)